



L'ASSOCIATION « CENTRE JACQUES BREL » EST EN DANGER !

APPEL AUX ELUS REPUBLICAINS

Contrairement aux discours officiels, les associations se précarisent, leurs moyens se réduisent, leurs actions sont remises en cause. Le collectif « Associations en danger » qui regroupe au niveau national une centaine d'organisations associatives et syndicales est très inquiet.

Face aux menaces de fermeture, de baisse des subventions et de licenciement de personnels, le collectif appelle l'ensemble du mouvement associatif à se mobiliser pour défendre son indépendance.

La RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques), une réforme destructrice du service public et du tissu associatif ainsi que de l'action sociale, est aussi une menace sur les savoir-faire et l'expérience acquise des associations d'éducation populaire.

Ainsi, parce que nous sommes attachés aux valeurs de solidarité et de démocratie et à leur traduction effective dans les politiques publiques, nous demandons que ces dernières soient élaborées en concertation avec la société civile et le mouvement associatif !

ON A TOUS BESOIN D'EDUCATION POPULAIRE

Comme le dit Philippe Meirieu,

« il nous faut articuler service public et éducation populaire ... cela passe par le fait de revendiquer très fortement une vision globale de l'éducation dans des projets intégrant l'éducatif, le culturel, le social, le sportif ... Il s'agit d'opposer à la politique des guichets qui propose une vision parcellisée des publics, des démarches, des services, qui divise les cultures et qui instaure les ruptures qui conduisent à l'exclusion. » (colloque Syndicat de l'Education Populaire – SGEN CFDT)

Pour Eric Favey, secrétaire national de la Ligue de l'Enseignement,

« les collectivités locales ont souvent pris le travers des fonctionnements cloisonnés de l'Etat et sont en difficulté pour penser les politiques sociales ».

PAS DE DEMOCRATIE SANS EDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire, propose des modalités de participation qui ont fait leur preuve, d'autres qui sont à inventer, pour que les personnes soient réellement au centre des projets de développement, acteurs critiques et citoyens capables.

Christian Maurel, sociologue, explique dans un récent article :

« ... l'éducation populaire ne trouve grâce aux yeux des partis politiques que lorsqu'elle contribue à la transmission des savoirs légitimes (les pédagogies actives), à la démocratisation de la "bonne" culture (la médiation entre œuvres et publics), et à l'insertion sociale (la normalisation des comportements). Cela signifie que lorsque l'éducation populaire revendique haut et fort ce qu'elle doit être, à savoir un ensemble de pratiques et de procédures de conscientisation et d'émancipation faisant une large place à l'expression des conflits ... elle voit les partis se détourner d'elle, du moins ceux qui se disent prêts à gérer les affaires de la cité. » (Education populaire et transformation sociale)

Il est clair que notre projet n'est plus celui de M. Le Maire.

Le Maire d'Arnage, en dehors de tout respect de son engagement électoral, de tout respect de la vie associative, a décidé de rompre la convention la liant à la Fédération Française des MJC. Il propose la création d'un « Etablissement Public » qui ne garantit pas la reprise de tous les salariés associatifs.

- cette décision est uniquement décidée par une stratégie économique
- elle s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la RGPP voulue par le gouvernement

Nous combattons cette orientation.

Quels motifs invoque M. Le Maire ?

- La fragilité de l'Association « Centre Jacques Brel ».
- Son incapacité à mener un projet social.
- Le manque d'accompagnement par la Fédération.

Quand on veut tuer son chien ... Le dernier conseil d'administration lui a apporté un démenti cinglant sur tous ces points, démontrant le travail réalisé et faisant douter les élus présents. Même la CAF, qu'il a essayé d'invoquer pour remettre en cause l'association et la Fédération des MJC, reconnaît la démarche engagée par la Directrice, les salariés et les bénévoles pour l'élaboration du projet social de l'association.

Quant à l'accompagnement de la Fédération des MJC, rappelons que d'autres centres sociaux de l'agglomération en sont aujourd'hui satisfaits : Mulsanne, Moncé en Belin, et récemment Changé qui a choisi d'intégrer le réseau de la Fédération des MJC. Le Conseil Régional, par la voix de M. Auxiette, l'Association des Départements de France, l'Association des Maires de France ont signé des conventions partenariales avec la Fédération. La FRMJC est partenaire des Dispositifs Locaux d'Accompagnement avec qui elle pilote un certain nombre d'opérations, notamment au Centre Jacques Brel !

Que veut M. Le Maire ?

- **Un service totalement contrôlé par lui-même et ses services**, séparant les fonctions sociales et culturelles.
- **L'instrumentalisation d'une pseudo-association « MJC »** à laquelle il retire tout moyen sérieux de fonctionnement et dont il définit lui même les missions dans un courrier au Président.

Que veut cacher M. Le Maire ?

Sans vouloir trop en dire, ne faudrait-il pas plutôt s'interroger sur le sérieux de la « politique » municipale qu'il conduit ? 4 exemples parmi d'autres de ses « choix » :

- L'incapacité à se donner les moyens d'une politique jeunesse, avec un salarié qualifié.
- L'incohérence des Centres de loisirs, en refusant de mettre en place l'organisation proposée par le CJB sur Arnage pour le confier aux MMA, puis revenant à Arnage en acceptant finalement la proposition du CJB, faute de participants et pour des coûts économiques plus avantageux !
- L'incohérence en confiant un pôle multimédia à une association en cœur de ville, alors que cette mission était dans le projet social du Centre Jacques Brel, validé par la municipalité.
- L'incapacité à mener une étude sérieuse sur la construction d'un espace culturel, surdimensionné et sans projet et budget de fonctionnement établi.

Le Centre Jacques Brel avait à chaque fois protesté, mis en garde au cours des échanges. C'est cela le rôle d'une association indépendante. Un projet territorial ne se mène pas à coup de bouts de chandelle. Il nécessite une vision globale sur un territoire. Il nécessite des moyens et des salariés qualifiés. Il nécessite l'implication des citoyens. Une Municipalité de « gauche » devrait être exigeante sur la fonction démocratique, et en premier lieu l'implication des conseillers municipaux dans les décisions essentielles concernant l'avenir de la commune.

Conseillers municipaux, nous vous appelons à un sursaut citoyen !

Lors du Conseil municipal de novembre vous devrez décider :

- De la rupture avec l'Association « Centre Jacques Brel », et sa fédération d'éducation populaire dynamique et en capacité d'accompagner la ville sur un projet social de territoire.
- De la création d'un établissement administratif séparant Social et Culturel, et de fait de la disparition de l'association CJB.

Nous appelons par ailleurs les citoyens arnageois, les partenaires associatifs et culturels, à se mobiliser pour que M. Le Maire revienne sur ses décisions, valide et soutienne le Projet social que l'association déposera à la CAF.

Nous appelons les citoyens arnageois, les associations, les élus républicains et tous nos partenaires à venir nombreux à la réunion publique que nous organisons

Le jeudi 12 novembre 2009 à 20h, Forum du Centre Jacques Brel

pour discuter de l'avenir de l'association en présence de la Fédération des MJC

**MOBILISONS-NOUS POUR UN PROJET GLOBAL D'EDUCATION POPULAIRE
A ARNAGE.**